



Gesves EXTRA asbl
Chée de Gramptinne 112 – 5340 GESVES

PROJET D'ACCUEIL

Association reconnue par l'ONE dans le cadre du Décret ATL
comme opérateur extrascolaire.

Responsable de projet : Dubois Valérie
Gsm : 0491/36.05.78

RPM Namur : 891-066 645
Dexia : 068 – 2479336 - 43

TABLE DES MATIERES

1. Philosophie de l'accueil	3
2. Accessibilité pour tous	5
3. Offre et lieu(x) d'accueil	6
4. Qualité du personnel d'encadrement	7
5. Normes d'encadrement	8
6. Evaluation du projet d'accueil	8
7. Relations entre le milieu d'accueil et les parents	8

PROJET D'ACCUEIL

Ce projet pédagogique a été réalisé en étroite collaboration entre le responsable de projet, les accueillantes et les instances de l'asbl.

Ce dernier sera régulièrement évalué et modifié le cas échéant.

1. PHILOSOPHIE DE L'ACCUEIL

Notre projet éducatif avec les enfants s'articule essentiellement autour des valeurs telles que : le développement de l'autonomie de l'enfant, de son sens de la responsabilité, le respect d'autrui et des limites, l'ouverture sur le monde, la coopération, la liberté et la participation.

Tout enfant, tout jeune a besoin de souffler, de se reposer, de se détendre et de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages.

Le secteur extrascolaire et les plaines de vacances sont des espaces-temps pour cela.

Le choix des activités est laissé aux enfants parmi un éventail de propositions des accueillants - animateurs. Ce choix est soutenu par la mise en place de matériel et de jeux (crayons, marqueurs, peintures...). Cette liberté reconnaît le droit à chacun de ne rien faire et préserve le temps libre de l'enfant. Il est important de respecter le rythme et les envies de chacun.

Toute sphère éducative a pour mission de rendre l'être humain acteur et responsable dans une structure ouverte sur son environnement.

Le secteur extrascolaire et les plaines de vacances s'inscrivent dans le temps « libre », il importe que chaque enfant, chaque jeune, seul et avec le groupe, vive au quotidien ces valeurs.

Concernant l'accueil extrascolaire, nous estimons que :

- L'enfant est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain ;
- L'enfant a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé ;
- L'enfant gagne à évoluer au sein d'un groupe ;
- L'extrascolaire est un lieu d'éducation à part entière. Ce n'est pas une salle d'attente entre l'école et la famille mais bien un espace-temps durant lequel l'enfant, le jeune peut se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui même ;
- L'extrascolaire est un service aux enfants, aux jeunes prioritairement ;
- Les accueillant(e)s sont polyvalent(e)s dans leurs compétences et leurs savoirs ;

- Les accueillant(e)s ont besoin de temps de réflexion en équipe pour prendre du recul par rapport à leur action, la formation individuelle nourrissant cette réflexion ;

Concernant les plaines de vacances, nous estimons que :

- Le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale ;
- La plaine de vacances est un lieu d'éducation à part entière, un espace-temps durant lequel l'enfant peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui même ;
- La plaine de vacances s'organise autour d'un projet hebdomadaire ;
- La plaine est un lieu d'intégration et d'acceptation des autres et de leurs opinions ;
- Le bien-être de l'enfant se construit de manière global ; social, physique et culturel ;
- Les animateurs sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs ;
- Les animateurs ont besoin de temps de préparation en équipe ;
- Les animateurs doivent être sensibles, attentifs à l'accueil des familles et à l'importance des échanges avec elles ;
- Les animateurs doivent faire preuve de réserve et de non jugement face aux différentes situations des familles.

C'est pourquoi notre association souhaite :

- **Permettre à chacun de se construire globalement**

- ⇒ en organisant l'espace en plusieurs lieux d'action ;
- ⇒ en privilégiant le dialogue ;
- ⇒ en permettant à l'enfant de jouer et bouger dans un espace sécurisé ;
- ⇒ en accueillant les enfants dans des groupes structurés en fonction de leurs âges ;
- ⇒ en adaptant les programmes d'animations au rythme et aux capacités des enfants ;
- ⇒ en accueillant et en intégrant des enfants en situation de handicaps; mentaux, physiques, ou les 2 associés.

- **Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs**

- ⇒ en privilégiant les contacts par des échanges et des animations permettant aux enfants de tisser des liens ;
- ⇒ en instaurant des temps d'échanges afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs ;
- ⇒ en personnalisant notre approche pour chaque enfant, en fonction de ses attentes, de ses envies, de sa personnalité et de sa famille.

- **Organiser des temps d'accueil et de loisirs autonomes**

- ⇒ en mettant à disposition des enfants un grand choix de jeux de société (et un animateur pour les expliquer et/ou pour jouer avec eux) ;
- ⇒ en proposant des activités et un matériel variés pour des loisirs créatifs (perles, scoubidous, plâtre, marionnettes, masques, ...).

- **Animer des temps d'accueil et de loisirs en groupe**

- ⇒ en instaurant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- ⇒ en proposant des projets à court ou long terme ;
- ⇒ en proposant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération ;
- ⇒ en proposant des semaines thématiques, unissant les enfants autour d'objectifs communs ;
- ⇒ en organisant des animations ponctuelles, dans des groupes verticaux.

- **Valoriser les enfants au travers de leurs actes**

- ⇒ en mettant en avant leur(s) réalisation(s) ;
- ⇒ en proposant des temps de parole collectif ;
- ⇒ en soulignant leurs comportements positifs au sein du, des groupes ;
- ⇒ en favorisant la coopération entre les enfants.

2. ACCESSIBILITE POUR TOUS

Nos activités sont ouvertes à tous les enfants, sans distinction.

L'origine scolaire, les convictions personnelles, le milieu social ne peuvent en aucun cas être des motifs d'exclusion, dans un esprit d'ouverture.

Cette diversité contribue à la richesse du milieu d'accueil.

L'asbl Gesves EXTRA bénéficie, pour une partie de ses activités, des subventions de l'ONE dans le cadre du Décret ATL et du Décret Centres de Vacances.

Selon les sites d'accueil, en fonction de l'encadrement et des activités proposées, une participation financière des parents peut être demandée. Celle-ci est précisée dans le folder d'information aux parents.

Le montant demandé respecte néanmoins les principes suivants :

Maximum 4 euros pour une activité de moins de 3 heures
--

Lors des semaines d'animations proposées par l'asbl le prix demandé est de maximum 60 € la semaine avec réduction à partir du 2^{ème} enfant. Le prix ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant. Une demande peut être introduite auprès du CPAS pour une aide financière.

3. OFFRE ET LIEU(X) D'ACCUEIL

L'asbl Gesves EXTRA gère différents sites d'accueil dans une logique de collaboration avec de nombreux organisateurs, « scolaires », « communaux » et « associatifs ».

Ceux-ci sont libres d'organiser des activités en leur nom propre, et avec leur projet, en-dehors de Gesves EXTRA asbl.

L'offre est donc évolutive, un folder de présentation reprend l'offre mise à jour plusieurs fois par an. Il ne reprend que les activités de l'asbl Gesves EXTRA.

Nos lieux d'accueil potentiels sont :

- Site de l'administration communale – Ry Del Vau, 5
- Site de l'école de l'Envol – Rue des écoles, 2 ;
- Site de l'école de la Croisette – Rue de la Croisette, 17 ;
- Site de l'école fondamentale de la Communauté française – Chée de Gramptinne, 118 ;
- Sites de l'école St Joseph – Rue Petite Gesves, 30 et chaussée de Gramptinne, 189;

- Site du Domaine de Mozet Rue du Tronquoy ;
- Site du Patro Jean XXIII Rue de la Pineraie 2 ;

Activités extrascolaires proposées au 1/09/13 par l'asbl « Gesves EXTRA » :

Site d'accueil	Site de «La croisette» Sorée	Site de «L'envol» Faulx-L-T	Sites « Saint-Joseph » Gesves	Site E.F.A.C.F Gesves	Autres sites	Site de l'administration communale
Horaire semaines « scolaires »						
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	◦ 7h30 à 8h30 ◦ 16h00 à 18h00	◦ 7h30 à 8h30 ◦ 15h45 à 18h00	◦ 7h00 à 9h00 ◦ 15h45 à 18h00	◦ 7h00 à 8h50 ◦ 15h45 à 18h00		
Mercredi	◦ 7h30 à 8h30 ◦ 12h à 12h30	◦ 7h30 à 8h30 ◦ 12h15 à 13h15	◦ 7h00 à 9h00 ◦ 11h45 à 12h45	◦ 7h00 à 8h50 ◦ 12h00 à 12h10		12h30 à 18h
Journées pédagogiques			◦			7h30 à 18h
Autres périodes						
WE					* 2	
Vacances					* 1- 3	

Pour rappel, certains organisateurs membres de l'asbl « Gesves EXTRA » proposent des activités en leur nom :

Site d'accueil	Période	Age	P.O.
¹ Administration communale	Juillet – L,M,M,J,V 7h à 18h	Plaine de vacances 2,5 à 15 ans	Commune de Gesves

² Patro	Année scolaire – S 14h à 17h	Mouvement de jeunesse	6 à 17 ans	Patro Jean XXIII
³ Mozet	Année scolaire Vacances scolaires	Animations Stages	2.5 à 18 ans	Domaine de Mozet

4. QUALITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

De manière générale, nous portons une attention particulière à la qualité de l'encadrement. Cette qualité passe notamment par la qualification et la formation continue du personnel et le taux d'encadrement.

Pour l'accueil extrascolaire :

Nous choisissons prioritairement du personnel qualifié.

Si ce n'est pas le cas, la formation de base décrite dans le Décret ATL est un objectif mis en place à court terme pour la(les) personne(s) concernées.

Pour les plaines de vacances :

Nous faisons appel à des animateurs majoritairement brevetés ou en formation d'animateur de Centre de vacances.

5. NORMES D'ENCADREMENT

Pour l'accueil extrascolaire :

Selon le lieu et le type d'accueil, nous visons un taux d'encadrement de 1 encadrant pour 18 enfants (pour moins de 3 h consécutives ou après l'école). Néanmoins, nous évitons qu'un accueillant se retrouve seul avec un groupe d'enfants. Lorsque c'est le cas, une personne responsable (Autre accueillant, responsable de projet, ...) est à proximité et est joignable immédiatement.

Le nombre d'enfants par encadrant est réduit pour certaines animations et lorsque les enfants sont majoritairement en dessous de 6 ans.

C'est le cas lors des journées pédagogiques et des ateliers animés lors des accueils ATL dans les infrastructures scolaires.

Pour les plaines de vacances :

Nous allons au-delà des normes minimales d'encadrement souhaitées par l'ONE de 1 animateur au moins pour 8 enfants de moins de 6 ans et pour 12 enfants de plus de 6 ans.

6. LES INFRASTRUCTURES

Le cadre de la plaine permet à chaque groupe de vivre des activités sécurisées dehors, comme à l'intérieur.

Chaque sous-groupe dispose de « son » local. Cela permet de vivre effectivement dans des groupes à dimension humaine en respectant le rythme de chacun. Le hall sportif est à la disposition des équipes d'animation.

7. LES SORTIES

Une excursion et/ou une sortie piscine sont prévues tout au long de la plaine (sauf pour une semaine de 4 jours).

Ces sorties sont comprises dans la P.A.F demandée aux parents, sans supplément.

8. EVALUATION DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil est travaillé en équipe d'accueillants et d'animateurs dans une logique de cohérence d'action et de remise en cause des pratiques.

Ce projet pédagogique est mis à disposition des parents ou de toute personne en faisant la demande.

9. RELATIONS ENTRE LE MILIEU D'ACCUEIL ET LES PARENTS

Toute participation d'un enfant aux activités de l'asbl passe par une inscription écrite et la remise d'un formulaire de renseignements complété.

L'inscription implique l'adhésion au présent projet d'accueil.

Notre vision de l'accueil est tournée prioritairement vers l'enfant et c'est pourquoi nous acceptons également les enfants dont les parents ne travaillent pas. Nous souhaitons cependant redire que le milieu familial est aussi un milieu éducatif important.

La coordinatrice est également disponible pour répondre aux demandes. Ses coordonnées sont précisées sur le document d'inscription et sur le site de Gesves extra.